



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 18 MARS

N°2019-16

L'an deux mille dix neuf et le lundi 18 mars à 17 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 6/03/2019

Date d’Affichage : 6/03/2019

PRESENTS : M. Géry WIBAUX, Mme Anne-Marie BRUNET, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIERE, Mme Nathalie FILLATRE, M. Alexandre FRESNEAU, Mme Nathalie VILLAUMÉ, M. Thierry ANDRAULT, Mme Florence GUILLEMOTO, Mme Christelle PREVOST.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Stéphanie PENOT donne pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO,
Mme Renée GRUZ donne pouvoir à M. Géry WIBAUX,
M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à M. Alain BESNAULT,
M. Loïc CHATILLON

SECRÉTAIRE : Mme Nathalie VILLAUME,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 3 pouvoirs

Objet de la délibération : 2019-16 : approbation du budget principal de la commune pour l'exercice 2019.

Monsieur le Maire présente le budget principal de la pour l'exercice 2019.

En dépenses et recettes de fonctionnement, le budget principal de la commune 2019 s'équilibre à **716 901,50 €**.

Un virement de **111 722,50 €** est prévu pour alimenter la section d'investissement, qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à **354 455,00 €** avec les restes à réaliser.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ADOPTE** à l'unanimité le budget principal de la Commune

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le

Le Maire,



Géry WIBAUX

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le :
Et publication ou notification le :

AR PREFECTURE

086-218601862-20190318-D2019_16-DE
Regu le 20/03/2019